

1209 à 1240 : Terre de Nantua.

HUMBERT DE MORNAY, 14^e PRIEUR.

1215—1234.

Si le prieuré de Nantua avait eu du calme sous les prieurs de la famille de Thoire, cette paix ne pouvait durer longtemps sous un autre administrateur désireux de conserver tous les droits du monastère. Aussi nous verrons bientôt la lutte recommencer entre Nantua et les sires de Thoire, et Humbert de Mornay résister péniblement aux attaques acharnées de ses ennemis. Ce prieur augmenta d'abord la fortune du monastère en achetant du sire de Coligny (1222), moyennant 100 livres, tout ce qu'il possédait au village de Brénoë.

BONIFACE DE SAVOIE, 15^e PRIEUR..

1234—1250..

Les religieux de Nantua, cruellement éprouvés sous l'administration d'Humbert de Mornay, comprirent qu'il était impolitique de choisir dans leur sein, et parmi la noblesse du voisinage, des prieurs qui les administreraient bien sans doute, mais dont la puissance ne pourrait lutter contre les sires de Thoire. Aussi, pour se venger du sac de la ville et se donner un protecteur puissant, ils offrirent la dignité de prieur à Boniface de Savoie, alors évêque de Belley et de Valence, puis archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre. Ce prélat accepta, et nous le verrons bientôt lutter de nouveau avec les sires de Thoire, mais cette fois la lutte sera à forces égales.

Le château de Nantua est assiégé puis pillé et brûlé, les Neyrolles sont incendiés et Port est entièrement détruit par les soldats du Sire de Thoire et son capitaine Bernard de Chambut. La terre de Nantua allait être entièrement prise quand intervint une trêve.

Au terme des négociations l'abbaye est alors confiée à deux prieurs successifs issus de la famille Thoire.

La même année une troupe armée du sire de Thoire s'empare d'Echallon et le réduit en cendres et en se rabattant sur Nantua par les Neyrolles elle vient mettre le siège devant le prieuré. La situation est critique mais les médiateurs trouvent une solution avec une nouvelle trêve.



1230 : Des querelles éclatent entre Etienne 1^o Sire de Thoire et Humbert de Mornay, Prieur de Nantua.

Ce premier avec Bernard de Chambut son capitaine, assiège et prend le château de Nantua, pille la ville et met le feu à l'église du prieuré. Puis aidé du Seigneur de Gex il détruit le village d'Echallon tandis que son allié gessien ruine Champfromier et Montanges.

1240 : Les moines de Nantua décident d'élire un prieur capable de lutter contre la puissance des Thoire. Ils font appel à un des personnages les plus illustres de ce temps, Saint Boniface de Savoie fils du Comte Thomas 1^o, alors administrateur des évêchés de Valence et Belley et plus tard archevêque de Canterbury et primat d'Angleterre.

Boniface de Savoie traite avec Pierre et Jean de la Corbières, chevaliers pour les droits qu'ils avaient au village de Challex en Pays de Gex par l'entremise d'Amé de Salleneuve, chevalier et Abbé de Chezery. Puis il fit en sorte que Béatrice de Genève, sa mère quitta au Monastère de Nantua tous les droits que les Comtes de Genève avaient aux montagnes proches de Nantua. Ces lettres sont datées à Pierre Châtel en 1248.

1244 : Thoire et Villars.



Etienne II, Sire de Thoire fait réparer et fortifier le château de Brion en Bugey. Le prieur de Nantua, Boniface de Savoie s'inquiétant et pensant que c'était contrevenir au traité qui avait été signé, résolut de l'en empêcher et de là il y eut compromis entre lui et Etienne II.

Ce compromis eut peu d'effet, ni un deuxième d'ailleurs qui fut signé en 1246.

Le Sire de Thoire disait que la garde de Nantua lui appartenait et en conséquence il avait droit d'y mettre un châtelain. A tout cela le prieur répondait que les droits prétendus par le sire de Villars sur les habitants de Saint Martin du Fresnes n'étaient pas acceptables ;

-que le Sire de Thoire avait fait construire un château à Brion dont il devait en faire la démolition plus verser des intérêts de mille cinq cents marcs d'argent ;

qu'il empêchait les gens du prieuré de pêcher dans l'eau qui sort du lac bien --qu'elle appartenait au prieur ;

-qu'il s'était attribué des chemins au territoire de Port et saint Martin ;

-qu'il s'octroyait la justice au lieu dit le Mollard laquelle dépendait du prieur ; --que son père le Sire Etienne de Thoire avait détruit le village d'Echallon qui est de la maison de Nantua ;

-qu'il était venu assiéger et prendre de force le château de Nantua lequel lieu il avait fait hommage pour mille sept cents marcs d'argent ;

-que ses gens sous la conduite de Bernard de Chambert, l'un de ses capitaines avaient pillé et entièrement désolé le village de Port, jusqu'à l'avoir rendu inhabité, ruiné et démoli le pont ;

-qu'encore le défunt Sire de Thoire est engagé au prieur tous les droits et redevances pour deux cents marcs d'argent avec promesse de ne faire aucun déplaisir à lui ou à ses sujets, il avait causé des pertes et dommages à la maison de Nantua et au village des Neyrolles et détruit le village de Port.

De tous ces dommages le Prieur de Nantua prétendait le remboursement à l'encontre d'Etienne de Thoire ajoutant que son père ayant fait construire le château de Montréal qui était en partie sur Nantua et qu'il devait le démolir.

Finalement que le Seigneur de Gex son allié avait saccagé et ruiné les villages de Montanges et Champfromier dépendant de Nantua.

Ce que le sire de Thoire soutenait que ces actions avaient eu des causes légitimes et qu'au regard du château de Brion ce n'était pas un ouvrage nouveau, parce qu'il n'avait fait que refaire le vieux château qui avait été bâti auparavant au même endroit il y soixante ans. Après tous ces différents, Etienne de Thoire et l'archevêque de Cantorbéry firent un nouveau compromis. Les arbitres n'ayant pas défini le lieu pour se rassembler, ils s'en remirent à la décision entière de l'archevêque de Lyon lequel par une sentence de 1248 condamna le Prieur à payer seulement au Sire de Thoire les quintaux de froment dus par Nantua annuellement et lui laisser prendre sur Saint Martin les quarante deniers genevois annuels.

Du surplus de leurs prétentions il les en débouta respectivement.

1248 : Philippe de Savoie, frère de Boniface met fin à cette guerre en établissant une transaction qui est conforme aux intérêts de chacun.

Transaction entre Boniface de Savoie et Etienne II, Sire de Thoire au sujet des villages de Champfromier, Montanges et Giron.

Peu de jours après le sire de Thoire décède ; il fut enterré dans l'abbaye de Saint Claude.

Philippe de Savoie est nommé prieur de Nantua de 1253 à 1268, puis évêque de Valence et enfin archevêque de Lyon.

PHILIPPE DE SAVOIE, 16^e PRIEUR.

1253—1268.

Philippe était le huitième fils de Thomas, comte de Savoie, qui eut quatorze enfants. Il fut comme Boniface, son frère, destiné à l'état ecclésiastique et pourvu d'abord de l'office de chanoine et prieur de l'église de Metz ; il fut ensuite prévôt de St-Donatien de Bruges. Plus tard (1239) il fut élu évêque de Lausanne, mais son élection resta sans effet, par suite de la protestation d'une partie des chanoines du diocèse. Enfin, son frère Boniface ayant été promu à l'archevêché de Cantorbéry, Philippe le remplaça à l'évêché de Valence en 1245. Un an plus tard, le pape Innocent IV lui donna l'archevêché de Lyon qu'il occupa jusqu'en 1268, époque à laquelle il se démit de tous ses bénéfices pour devenir comte de Savoie. Cependant ce fut seulement deux ans plus tard que les religieux de Nantua lui donnèrent un successeur, qui fut Jean, abbé de Saint-Seine.

Il ne se passa rien de remarquable à Nantua sous l'administration de Philippe de Savoie.



Avec ces différentes tâches il accumule les bénéfices vus que le Pape Innocent IV l'avait relevé du péché de Simonie.

JEAN, ABBÉ DE SAINT-SEINE, 17^e PRIEUR.

1270—1275.

Dès que Jean fut élu grand prieur du monastère de Nantua, il comprit qu'il ne pouvait, comme les membres de la puissante maison de Savoie, imposer ses volontés à son voisin, le sire de Thoire ; aussi son premier acte fut-il de faire un nouveau traité avec Humbert III, du consentement de Béatrix de Faucigny, sa mère, traité par lequel Nantua retomba un peu sous la suzeraineté du sire de Thoire.

1270 : A soixante ans il quitte tous ses avantages pour épouser la comtesse Alix, héritière de Bourgogne.

Par ce mariage il peut encore augmenter sa puissance.

Dans son insatiable ambition il est assez adroit pour se faire reconnaître Seigneur et suzerain du Bugey et il s'empare de la succession du Sire de Baugé par testament.

